

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1521

Rubrik: Forum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'espace anonyme de l'insécurité

L'insécurité est un thème aujourd'hui très médiatisé et devenu politiquement incontournable. Or, il faut distinguer l'insécurité du sentiment d'insécurité. Ce sentiment résulte certainement d'avantage de la fragilisation sociale de la société par la précarité de l'emploi, la diminution des prestations sociales, la crainte d'une contamination alimentaire, d'une menace terroriste et du développement des biotechnologies que des problèmes de criminalité, de délinquance et de vandalisme.

Or, on préfère s'attaquer aux effets et non aux causes du problème. La droite s'est approprié ce thème de l'insécurité et en a fait son cheval de bataille. Comme solution, elle prône la répression et les actions à «effets cosmétisants» plutôt que la prévention des problèmes de fond, dès lors qu'on sait pertinemment qu'un Etat policier ne résorbe nullement l'insécurité et tend même à l'augmenter sur le long terme. Ces fausses solutions ne sont que poudre aux yeux, mais donnent malheureusement, à court terme, l'illusion d'un résultat.

Au contraire, il faut mener un combat de longue haleine, effectuer un travail plus durable, moins médiatique et spectaculaire, par des actions dans des domaines tels que l'éducation, les prestations sociales, etc.

L'aménagement des espaces publics

Mais il y a aussi des mesures à prendre en matière d'aménagement du territoire. En effet, la qualité du milieu dans lequel évolue un individu influence fortement sa sensation de bien-être et de sécurité.

Le bruit, la pollution, et les accidents de la circulation sont des facteurs réels d'insécurité. La confiscation de l'espace public par le transport routier a créé une coupure entre ses différents usagers. La transformation des rues en routes a rendu l'espace public objective-

Tribu'architecture est une association de trois architectes établis à Lausanne depuis 2000, Christophe Gnaegi, Laurent Guidetti et Alvaro Varela.

La dimension sociale du territoire et son aménagement est au centre de leur activité

Ils se consacrent aussi à la discussion de l'impact de l'architecture sur l'environnement naturel et humain.

Ils développent dans cet article quelques réflexions sur le thème de l'insécurité face à l'aménagement des espaces publics.

ment dangereux: les accidents de la circulation représentent la première cause de mortalité chez les jeunes, soit environ 600 morts en Suisse chaque année. Au lieu de redonner aux espaces publics leur mixité, de réapprendre la cohabitation entre les différents acteurs de la ville, on s'accroche au sacro-saint désir de mobilité qui fait de la voiture un «mal nécessaire» et lui subordonne l'espace urbain. Sans rejeter complètement la voiture, il faut lui rendre une place qui permette d'intégrer, au sein du même espace public, d'autres formes de mobilité (bus, vélos, trottinettes, piétons...) et d'autres usages.

Les non-lieux de l'incivilité

Il y a aussi des espaces qui incitent aux incivilités et à la criminalité. Ce sont les non-lieux produits par l'urbanisme moderniste du début du xx^e siècle, des espaces résiduels et subits, conséquence d'une nouvelle société basée sur une nouvelle mobilité: abords des

gros ouvrages de génie civil, espaces extérieurs des quartiers de banlieues, parkings souterrains, dessous de ponts, bas-côtés de routes, etc. Ces espaces sont «désocialisés» donc inhabités, car inhabitables. Ce sont des zones de non-droit, des ghettos à l'échelle d'un quartier, d'un parking ou d'une cour. Ils ne sont pas propices à une activité sociale naturelle qui rend la plupart des délits et incivilités impossibles dans un lieu «habité».

Ainsi, quand on habite un immeuble de banlieue, les espaces extérieurs au logement ne sont plus utilisés pour les pratiques sociales habituelles telles que rencontres, discussions entre voisins, jeu, partage, etc. On y constate un repli sur soi et un désinvestissement croissant des abords directs de l'appartement, la cage d'escalier, le trottoir. Or l'intérêt que l'on porte à sa rue, à son quartier, à sa ville, à sa région est essentiel pour que le «contrôle» social de l'espace public puisse s'effectuer, pour éviter de l'abandonner à la vie clandestine et accepter l'apparition de ghettos.

Urbanisme et contrôle social

Il est donc essentiel de redéfinir des lieux où ce «contrôle» social s'établit naturellement plutôt que de «fliquer» des lieux impossibles à contrôler. Il faut s'employer à rendre ces lieux habitables et pour ce faire, concevoir des espaces publics permettant de retrouver les valeurs essentielles de partage, d'échange et de solidarité, en faire des lieux où les gens vivent ensemble et non pas les uns à côté des autres.

En rendant les espaces publics à l'humain, en favorisant leur mixité, en les rendant accessibles à tous, en augmentant leur transparence, ces espaces non qualifiés, zones de non-droit propices à l'insécurité, disparaîtront. Il faut créer des lieux à la mesure de l'homme! ■

Site web: www.tribu-architecture.ch